

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/08/2017

Dossier complet le :

08/08/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0189

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un cimetière paysager disposant d'une aire de stationnement ouverte au public de 82 unités sur la commune de Dammartin-en-Goële (dans le département de Seine-et-Marne 77).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Dammartin-en-Goële

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M.DUTRUGE, Maire de la commune de Dammartin-en-Goële

RCS / SIRET

2 1 7 7 0 1 5 3 1 0 0 0 1 4

Forme juridique

Commune - 7210

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 41 a) : Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Le projet de cimetière comprend l'aménagement d'un parking de 82 unités.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un nouveau cimetière sur la commune de Dammartin-en-Goële, comprenant l'aménagement d'une aire de stationnement de 82 emplacements, dont 2 pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Il s'agira d'un cimetière paysager dans lequel le végétal jouera un rôle important (écran végétal apaisant et sécurisant / protection de l'intimité des familles des défunts/ limitation de l'impact visuel et environnemental du projet).

Le projet se composera à partir d'une trame verte existante (boisement central, zone de végétation dense au nord) à l'intérieur de laquelle s'intégreront : un parking (82 unités), une salle de cérémonie munie d'un sanitaire (25m²), un columbarium et un jardin cinéraire (550 m²), un jardin du souvenir, des zones réservées aux stèles (environ 800 emplacements), et une réserve foncière. La réserve foncière pourrait permettre, par la suite, d'accueillir environ 370 emplacements pour les stèles et 790 m² de jardin du souvenir/columbarium supplémentaire.

4.2 Objectifs du projet

Le cimetière actuel de Dammartin-en-Goële ne dispose plus de place libre en nombre suffisant et il n'est plus possible de l'agrandir, d'où la nécessité de construire un nouveau cimetière sur la commune.

Le projet prévoit la construction d'un parking de 82 emplacements afin de pouvoir accueillir les usagers du nouveau cimetière.

Le cimetière sera accessible aux PMR, ainsi il est prévu de leur réserver 2 emplacements sur les 82 du parking.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est prévu pour le 4ème trimestre 2017, et les travaux sont prévus sur une durée de 12 mois effectifs (l'ensemble des travaux seront phasés sur une période de temps plus grande, non définie à ce jour). Le parking fait partie du premier chantier du projet.

Les travaux de l'ensemble du projet de cimetière seront séquencés selon 2 grandes phases:

PHASE 1 - Réalisation du parking

- Réalisation de l'assainissement EP
- Réalisation des clôtures
- Réalisation d'une première partie des allées et du jardin cinéraire

PHASE 2 - Réalisation de l'aménagement de la zone boisée

- Réalisation de l'aménagement de la zone de végétation dense
- Réalisation de la partie restante des allées du cimetière et des espaces extérieurs

La surface du parking subira un traitement de sol à la chaux et aux liants hydrauliques.

Il sera posé du BBSG 0/10 sur 0.05 m puis du Grave Béton 0/14 classe 3 sur 0.07 m.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le cimetière sera accessible aux véhicules via l'entrée du parking située rue de la Libération, et aux piétons via un portillon située au nord du terrain du cimetière (cf Annexe 4).

Le parking sera utilisé, entre autres, par les usagers du cimetière de façon temporaire (visites aux défunts, enterrements) aux heures d'ouverture du cimetière. En dehors de ces heures, le parking sera fermé par un portail clos.

Le parking donnera accès à 3 axes piétons traversant la zone boisée et permettant de se rendre à la zone des stèles, au columbarium ou au jardin cinéraire via des passerelles.

De plus, un des 2 chemins piétons joignant les deux extrémités du cimetière (depuis l'entrée piétonne au Nord du terrain jusqu'aux stèles situées au Sud) traversera le parking.

A noter que le projet aura pour conséquence l'imperméabilisation de plusieurs superficies (parking, dallage, pavage) ce qui engendrera la présence d'eaux pluviales de ruissellement sur ces surfaces.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de cimetière a fait l'objet d'une enquête public et d'une modification du PLU.

Le projet fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour le rejet des Eaux Pluviales dans le milieu naturel (rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature des IOTA). Ce dossier est en cours d'élaboration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du cimetière	18 880 m ²
Superficie du parking	2 030 m ²
Superficie des espaces verts	6370 m ²
Nombre d'unités sur le parking	82
Le terrain du cimetière sera constitué de différentes surfaces en plus du parking (dallage, pavage, stabilisé, espaces verts).	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet sera situé sur le "triangle" entre le chemin de la Pépinière à l'Est, la rue de la Libération l'Ouest, et la Route Départementale 404 au Sud Lieu-Dit "La pépinière"

77 230 DAMMARTIN-EN-GOËLE

Parcelles du projet de cimetière :
000 D 01 289 / 000 D 01 290 / 000 D 01 291 / 000 D 01 292 / 000 D 01 293 / 000 D 01 470 / 000 D 01 471

Le parking sera aménagé sur une partie de la parcelle 000 D 01 293.

Coordonnées géographiques¹

Long. 02°40'40"E Lat. 49°02'50"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le département de Seine-et-Marne qui dispose d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé par arrêté préfectoral le 01/02/2013. La RN2 est concernée par ce PPBE (trafic > 6 millions de véhicules/jour), et traverse la commune de Dammartin-en-Goële. Cependant, le projet de cimetière se situe en dehors du secteur affecté par le bruit issu de cette infrastructure routière.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux : Albien-Néocomien (Code national : 03001) Cette nappe est classée ZRE par le décret 2003-869 du 11 septembre 2003. Le projet ne fera pas l'objet de pompage. Aucun impact sur la ZRE ne sera causé par le projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du site du projet est éloigné d'environ 7 km de celui-ci (site ZPS "Massif des trois forêts et Bois du Roi" (code: FR2212005)). Il n'y aura aucune interaction entre les deux sites.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des déblais/remblais a été calculé afin de n'avoir à évacuer aucune terre du site. Il y aura un équilibre déblais/remblais sur l'ensemble du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des déblais/remblais a été calculé afin de n'avoir à évacuer aucune terre du site. Il y aura un équilibre déblais/remblais sur l'ensemble du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du cimetière est actuellement enherbé avec une zone boisée au centre, celle-ci sera conservée. Le parking sera aménagé sur une partie actuellement enherbée. L'emprise à aménager ne présente pas de sensibilité écologique particulière. Au contraire, la projet vise à intégrer des éléments favorisant la biodiversité (hôtel à insectes par exemple).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du site est éloigné de 7 km. Le projet n'aura pas d'impact sur cette zone.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de cimetière vise à conserver la trame verte existante sur le site, et à la développer pour créer un cimetière végétal (la zone boisée et la zone de végétation dense seront conservées). Le parking sera aménagé sur une zone actuellement enherbée. Une vingtaine d'arbres seront installés sur le parking.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques naturels. Des glissements de terrain ont déjà pu être observés sur les côteaux de la butte de Dammartin-en-Goële, mais la commune n'est pas soumise à un PPRN Mouvement de terrain, ni à aucun autre PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En période chantier : les déplacements des véhicules de travaux sont à prévoir. - En période d'exploitation : l'accès au cimetière pourra se faire soit en voiture (stationnement au niveau du parking de 82 unités), soit à pied. Cela pourra engendrer un trafic supplémentaire autour du site. Cependant, le trafic restera limité aux heures d'ouverture. Le pourtour du site est peu urbanisé et déjà constitué de voies routières.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- La phase chantier pourra être à l'origine de nuisances sonores de façon temporaire. - En période d'exploitation, le trafic des véhicules accédant au cimetière sera une source mobile de bruit qui restera limitée aux heures d'ouverture (max 8h - 19h). La zone boisée au centre du site isolera les habitations situées au Nord, limitant les nuisances.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des vibrations en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier). L'impact sera donc temporaire et négligeable.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking (et le cimetière en général) ne disposera pas d'éclairage public. En effet, celui-ci sera uniquement accessible de jour.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking générera des Eaux Pluviales (EP) de ruissellement. Elles seront collectées au moyen d'avaloirs raccordés à un réseau EP de 300 mm de diamètre. Ces EP seront dirigées vers un bassin de stockage/régulation de 240m ³ , étanche et enterré. Le débit de fuite est fixé à 2l/s (bassin muni d'un regard limiteur de débit à orifice calibré). Après stockage les EP sont envoyées dans un débourbeur-séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le fossé. Le bassin de stockage récoltera l'ensemble des EP du cimetière et d'une zone de stationnement réhabilitée (20 unités) située rue de la Libération.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le cimetière comprendra une salle de cérémonie de 25 m ² avec un sanitaire muni d'une installation d'assainissement non collectif. Le parking ne générera pas d'effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra générer des déchets liés à son aménagement (chantier). Cependant, il est prévu d'inclure la mise en place de mesures environnementales (gestion des déchets,...) dans le DCE travaux. La démarche environnementale fera partie des critères de notation. Le parking ne générera pas de déchets en phase exploitation.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La municipalité de Dammartin-en-Goële a engagé la révision de son PLU au cours de l'année 2016. Le PLU actuel reste en vigueur et opposable à ce jour. les parcelles prévues pour l'implantation du nouveau cimetière sont classées au niveau du PLU en « emplacement réservé » (n°21) pour la réalisation de voies ou ouvrages publics, installations d'intérêt général ou espaces verts. A noter également que l'emplacement réservé n°21 est situé dans une zone classée UE destinée à recevoir des équipements collectifs d'intérêt général. Actuellement ce terrain n'est pas utilisé par des activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le parking est une composante du projet de cimetière paysager de Dammartin-en-Goële dans lequel l'occupation végétale sera plus importante que l'occupation minérale. Cela permettra de faciliter l'entretien et d'atteindre le "zéro phyto", démarche dans laquelle la commune s'est engagée depuis décembre 2012.

L'utilisation du végétal a vocation à constituer un lieu apaisant pour les familles, et à créer une certaine isolation vis à vis du voisinage (rue, terrains de sport, habitations). L'enceinte du cimetière sera composé d'un "écran végétal" permettant de limiter les nuisances (sonores, visuelles, ..) du site. Une clôture en treillis soudé doublé d'une haie persistante séparera notamment le parking de la rue de la Libération. De plus la zone boisée au centre du cimetière isolera les habitations individuelles au Nord du terrain des nuisances liées au trafic sur le cimetière.

Des éléments favorisant la biodiversité tels que des hôtels à insectes seront intégrés.

La gestion des eaux pluviales du parking se fera de manière raisonnée, en limitant le débit de fuite et en mettant en place un prétraitement (déboureur-séparateur à hydrocarbure) permettant de réduire les pollutions au milieu naturel.

La démarche environnementale (gestion des déchets/ressources/réduction des nuisances sonores, de la pollution, des poussières,...) fera partie des critères de notation du DCE travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le parking s'inscrit dans un projet de cimetière présentant une démarche de développement durable.

La sensibilité environnementale du site du projet est faible et son caractère champêtre et végétal sera étendu et mis en valeur. Le projet ne présente pas de risque pour la santé humaine.

Au vu des éléments mentionnés dans cette demande d'examen au cas par cas, nous estimons que le projet n'a pas lieu de faire l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Dammartin-en-goële,

le,

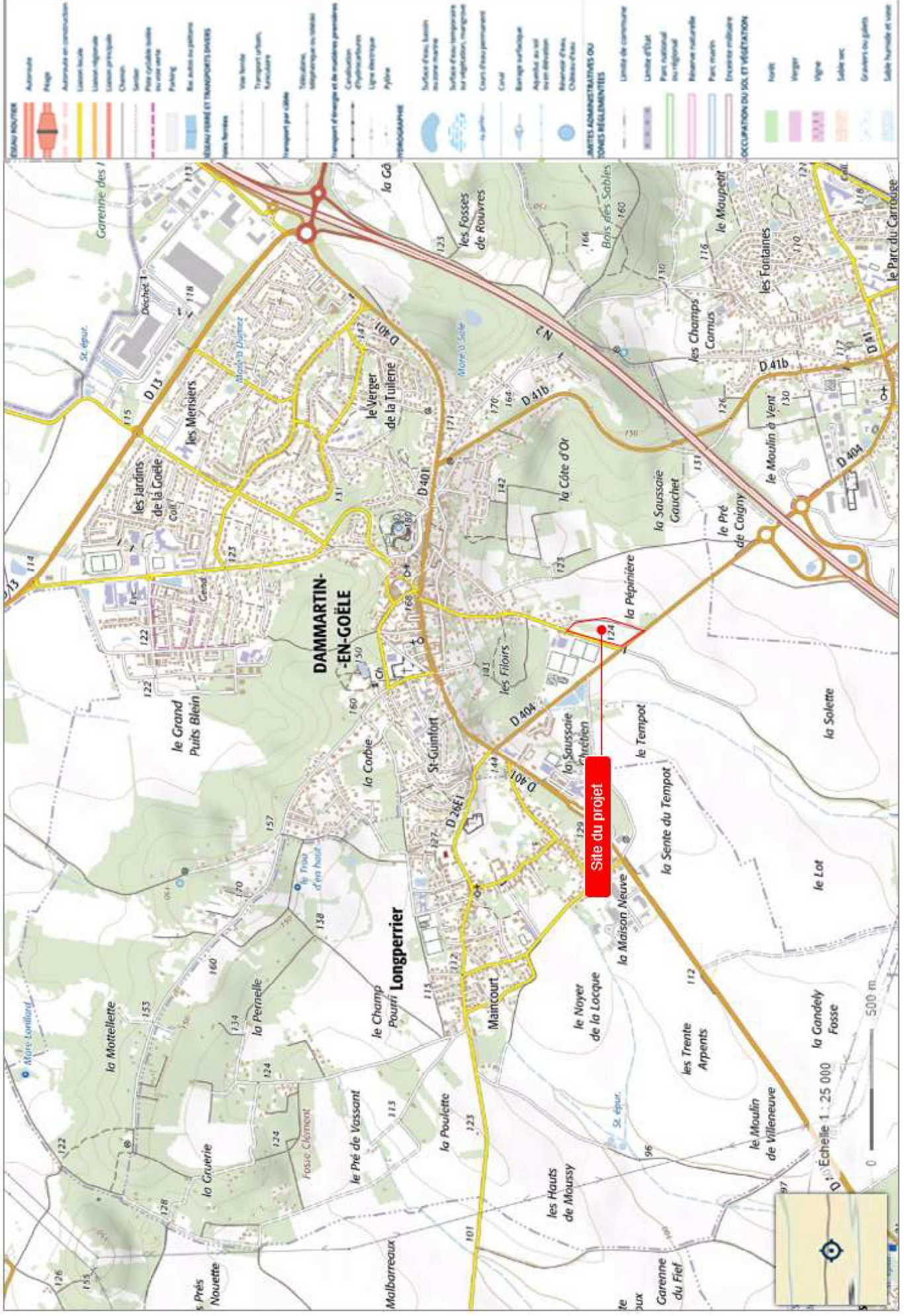
3/08/17

Signature



Pour le maire empêché
par délégation
le premier adjoint
Micheline RIVET

ANNEXE 2 : Plan de situation au 1/25 000 (Source : Géoportail)





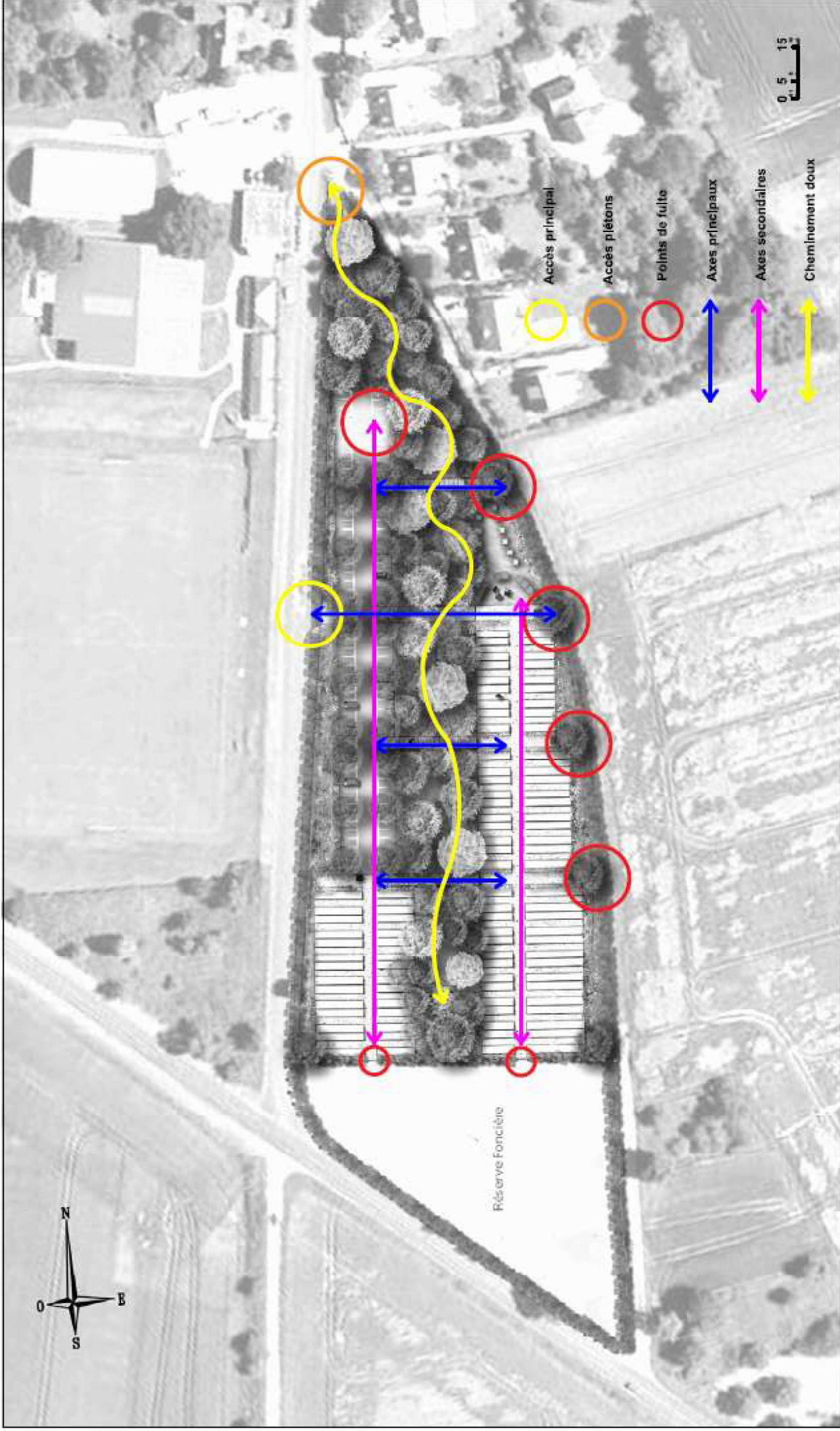
ANNEXE 3 : Photographiques de la zone d'implantation du cimetière et du parking de 82 unités





ANNEXE 4 : Plans du projet (plan de masse ESQ, plan de circulation ESQ, plan AVP réalisés par le CABINET BEC)



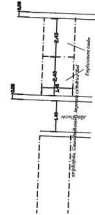
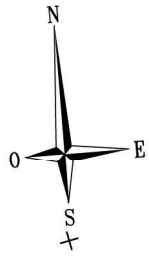
 COMMUNE DE DAMMARTIN-EN-GOËLE 20, rue Genevral • 77236 DAMMARTIN-EN-GOËLE Tél. : 01 86 03 84 84	Maître d'ouvrage:	 ATELIER GEO-CONCEPT 12 avenue Lamarline 78015 CLAYES-SOUS-BOIS Email : geo-concept@orange.fr G.S.N. : 20 20 20 20 20	Collaborant:	DAMMARTIN-EN-GOËLE		Ech.: N°: III,
				ESQ		



Maître d'ouvrage:  COMMUNE DE DAMMARTIN-EN-GOËLE 26, rue Général - 77236 DAMMARTIN - En - Goële Tél. : 01 66 03 84 64	Maître d'œuvre :  ATELIER DE CONCEPT 12, rue de la Liberté 77000 Meaux Email : atelier@bec-concept.fr Tél. : 03 20 36 78 43	ESQ	Consultant : DAMMARTIN-EN-GOËLE Création d'un climatère paysager CIRCULATIONS ET PERSPECTIVES
Ech. :	Ech. :	N° : IV,	N° : IV,
Date :	Date :	Ind. : A	Ind. : A
Fichier :	Fichier :		



LA PEPINIERE
 Stade Roland Moriceau
 (0 n° 286)



Légende : AVANT PROJET DÉTAILLÉ

VOIRIE

- Grave calcaire en raccordement de clôtures
- Voirie BBSG 0/10
- Enrobés BB 0/6
- Résine méthacrylique ocre sur plateaux
- Enrobés liant clair sur trottoir
- Bordure type T2 béton vue 4 cm
- Bordure type T2 béton vue 14 cm
- Bordure type T2 béton vue 2 cm
- Bordure type P1 béton

CHEMINEMENT

- Dalle calcaire 20x40x6
- Sable stabilisé type "Ville de Paris"
- Pavés grès 14 x 20
- Bordure type largeur 8 cm calcaire vue variable
- Bordure type largeur 8 cm calcaire arrasée
- Platelage bois classe 4

ESPACES VERTS

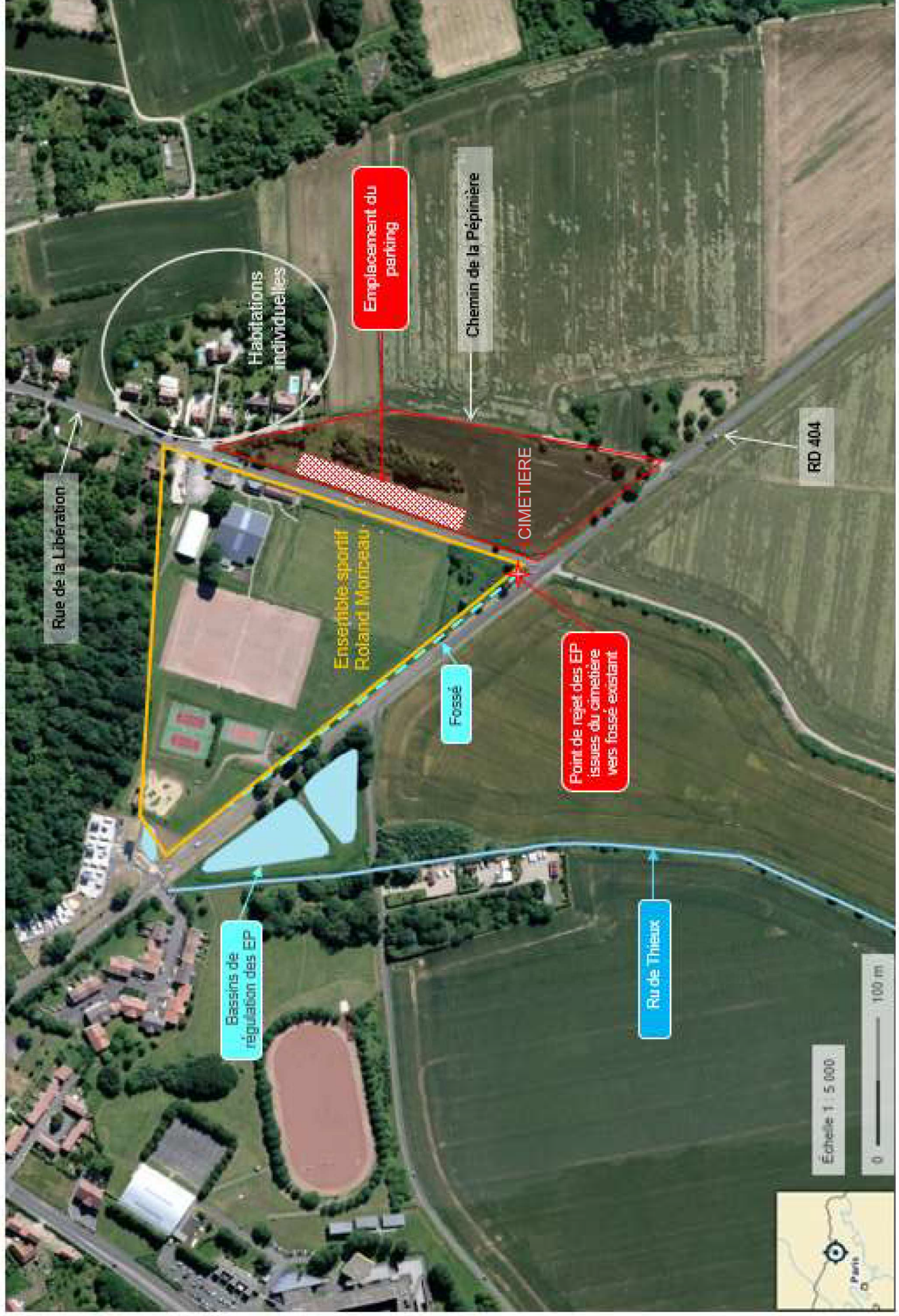
- Zone de boisement naturel à densifier : *Castanea sativa*, *Quercus*, *Betula utilis*, *Acer campestre*, *Gleditsia triacanthos inermis*, *Sorbus aucuparia*
- Haie structurée persistante : *Taxus baccata*
- Haie champêtre persistante et fleurie : *Abelia grandiflora*, *Escallonia 'Apple Blossom'*, *Choisya ternata*, *Photinia fraseri 'Pink Marble'*, *Viburnum opulus 'Roseum'*, *Viburnum lantana*, *Osmorhiza burkwoodii*, *Syringa vulgaris 'Belle de Nancy'* et *Charlars-Joly'*, *Corylus avellana 'Contorta'*...
- Massifs arbustifs, vivaces et graminées en mélange de type : *Eucalyptus alatus 'Compactus'*, *Oenanthe delavayi*, *Cornus sanguinea 'Winter flame'*, *Veronica bouariensis*, *Perovskia atriplicifolia*, *Ceanothus 'Indeliblement'*, *Impatiens cylindrica 'Red Baron'*, *Carex testacea*, *Miscanthus sinensis*, ...
- Convexes de type : *Hedera helix 'Sagittifolia'*, *Vincetoxicum 'Alba'*, *Geranium macrorrhizum 'Spessart'*, *Ophiopogon japonicus 'Minor'*
- Prairie fleurie
- Engazonnement
- Arbres tiges remarquables de type : *Liquidambar styraciflua*
- Arbres tiges d'alignement de type : *Pyrus calleryana*

ASSAINISSEMENT

- Grille avaloir
- Regard avaloir type "maxi selecta"
- Tête d'aqueduc
- Caissons absorbants d'infiltration
- Bavette de raccordement aux noues
- Noues
- Caniveau à grille
- Drain Ø 60 mm
- RÉSEAUX AEP
- Citerne
- Canalisation AEP
- Fontaine d'arrosage incongelable et bœlle de lavage
- Corbelle
- RÉSEAUX ELECTRICITE
- Regard 50x50 pour chambre deirage
- Fourreaux Ø 90 TPC
- RÉSEAUX TELECOM
- Chambre LIT
- Fourreaux 2042-45
- PARKING CIMETIERE
- Bordure type T2 grès sciés (vue 14cm)
- Bordure type T2 grès sciés (vue 2cm)

- 1 - Rabaillage d'enrobés
- 1 - BBSG 0/10 sur 0,05 m y compris défilage
- 2 - Traitement de sol : chaux et liant hydraulique sur 0,45 m
- 2 - GB 0/14 classe 3 sur 0,07 m
- 2 - BBSG 0/10 sur 0,05 m
- 3 - Géotextile
- 3 - Cailloux 20 / 40 sur 0,30m
- 3 - Grave de béton concassé sur 0,20 m
- 3 - Dallage calcaire 20 x 40 ép : 8 cm
- 4 - Géotextile
- 4 - Cailloux 20 / 40 sur 0,25m
- 4 - Grave de béton concassé sur 0,15 m
- 4 - Pavés grès sciés, flammés 14 x 20 ép : 6cm
- 5 - Géotextile
- 5 - Cailloux 20 / 40 sur 0,25m
- 5 - Grave de béton concassé sur 0,15 m
- 5 - Sable stabilisé renforcé type "Ville de Paris" sur 0,08 m
- 6 - Platelage bois classe 4
- A - CHAUSSEE
- A - Rabaillage d'enrobés
- A - BBSG 0/10 sur 0,05 m y compris défilage
- B - PARKING
- B - Terrassement sur 0,30 m
- B - Grave de béton concassé sur 0,25 m
- B - BBSG 0/10 sur 0,05 m
- C - TROTTOIR ET CHEMINEMENTS PIETONS
- C - Terrassement sur 0,45 m
- C - Géotextile
- C - Cailloux sur 0,25 m
- C - Grave de béton concassé sur 0,15 m
- C - BB 0/6 sur 0,04 m
- D - REFECTON DE CHIGANES
- D - Terrassement sur 0,63 m
- D - Géotextile
- D - Cailloux sur 0,25 m
- D - Grave de béton concassé sur 0,25 m
- D - Enrobés BBSG 0/10 sur 0,05 m (avec le tapis)

ANNEXE 5 : Plan des abords du projet



ANNEXE 6 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 (Source : CARMEN)

